

## TARIFS PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019



*Les tarifs des activités péri-scolaires et extrascolaires sont calculés selon l'avis d'imposition de l'année N sur les revenus de l'année N-1 des parents qui doit être remis en mairie avant le 31 décembre de l'année scolaire concernée.*

Prestations	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif « extérieur »
	Par jour		
Accueil pré-scolaire	0.80 €	2.50 €	2.50 €
Cantine	1.6 €	4.3 €	7 €
Cantine non-inscrit	6.5 €	6.5 €	7 €
Accueil post-scolaire	1.20 €	4 €	4 €
Etude	1.20 €	4 €	4 €
Centre de loisirs	4 €	16.5 €	46 €
Centre de loisirs non-inscrit	20 €	20 €	46 €